

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

Arrondissement de Largentière

MAIRIE
DE
PAYZAC

07230

Téléphone : 04.75.39.47.46

Télécopie : 04.75.36.21.37

Mail : mairiepayzac@orange.fr

*Les comptes rendus des conseils municipaux
sont disponibles sur le site
de la communauté de communes
sur la page de Payzac :
www.pays-beaumedrobie.com*

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 DECEMBRE 2017

Etaient Présents : François COULANGE, Hubert LEPOITEVIN, Daniel BOISSIER, Nadine FRENY, Carine PANSIER, Serge LUTAUD, Jean-François PEILLEX, Charlotte GRANCIER, Françoise LEYRIS, Olivier ROGIER, Guillaume BERNE.

Absents excusés : Emmanuelle RAGOT, Marion BROUSSE, Jean BISCARAT.

Absent : David LOUCHE.

Pouvoir : Emmanuelle RAGOT à Françoise LEYRIS.

Secrétaire de séance : Françoise LEYRIS.

Ouverture de la séance : 20h30.

Approbation du compte rendu du 14 novembre 2017

Approuvé à l'unanimité

Nomination des voies communales pour l'adressage :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de nommer toutes les voies communales dans le cadre de l'adressage

A cet effet Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver les noms des voies qu'il présente

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Décision modificative n°1 / 2017. budget assainissement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2801 (040)	Frais d'établissement		5927.78
2801 (040)	Frais d'établissement	-5928.00	
28156 (040)	Matériel spécifique d'exploitation	5927.78	
28156 (040)	Matériel spécifique d'exploitation	5928.00	
TOTAL :		5 927.78	5 927.78

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023	Virement à la section d'investissement		-420.00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics		420.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
020	Dépenses imprévues		-420.00
021	Virement de la section de fonctionnement	-420.00	
TOTAL :		-420.00	-420.00

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Adhésion au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (sdea) :

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Convention dite de base avec le sdea pour une mission d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de la voirie :

Le maire rappelle à l'assemblée l'arrêt depuis 2015 de la mission ATESAT assurée par l'Etat au profit des communes qui en faisaient la demande. Une offre de même type a été proposée dès 2015 par le Département de l'Ardèche, à laquelle la commune a souscrit et qui s'achève au 31/12/2017 ;

Il est aujourd'hui proposé à l'assemblée de poursuivre cette mission par une convention, à passer avec le SDEA (Ardèche Aménagement)

En effet cette offre d'Assistance Technique aux Collectivités en matière de voirie communale est désormais assurée par le Département via le SDEA. La commune est membre du SDEA et peut à ce titre bénéficier des prestations effectuées par ce syndicat ; en outre, les statuts de ce dernier lui permettent juridiquement de les effectuer.

Cette mission porte sur le conseil d'ordre général en matière de voirie et la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale.

Elle est forfaitisée à 2.50 euros hors taxes par habitant (population totale INSEE) et par an. Cette base est pondérée à raison du linéaire de voirie restant à la charge de la commune dans le cas où une partie de ce linéaire a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale.

Son montant est de 1317.50 euros H.T.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Autorisation au maire d'engager les démarches nécessaires aux travaux de voirie :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'intervenir sur l'entretien de la voirie communale. Les travaux s'effectueront sur trois années 2017, 2018, 2019

A cet effet Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation :

- de convoquer la commission d'appel d'offres afin de procéder au choix des entreprises
- d'engager la dévolution des travaux et de signer tous les documents s'y afférents

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire) :

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Approbation de la création de l'établissement public territorial du bassin versant de l'Ardèche :

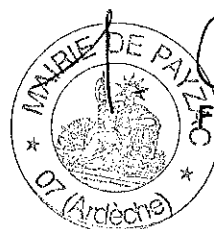
Le Maire expose au Conseil Municipal, que l'assemblée délibérante du Syndicat de rivière du Chassezac dont la commune est membre, a approuvé les statuts du nouvel Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche issu de la fusion, au 1^{er} janvier 2018, du Syndicat des rivières Beaume et Drobie, du Syndicat Mixte Ardèche Claire et du Syndicat de rivière Chassezac,

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Signature de la convention SDE 07 pour la valorisation des CEE issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités :

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Fin de séance: 22 heures 30



[Signature], Le Maire
François COULANGE